

D'ABORD



AVEC TOUT L'MONDE!

21,80 \$...
ça change
pas le
monde,
sauf que...

Entrevue avec René
Falardeau du CRDIQ
p.5



Le temps du bail
p.5



Des talents qui
s'affichent
p.6

Table des matières

Nos entrevues...	
À la une : 21,80 \$... ça change pas...	p.3
Nos droits: Le temps du bail	p.5
Personnalité: Portrait de bénévoles	p.6
Arts et culture: Des talents qui s'affichent	p.7

Nos chroniques...	
Le courrier du lecteur	p.2
Vox Pop	p.4
Dans nos mots	p.4
Sur le terrain	p.7
Rendez-vous, Babillard, Petites annonces	p.8

Crédits

Éditeur:	Mouvement Personne D'Abord du Québec Métropolitain
Comité de rédaction:	
Journalistes:	Mélanie Lambert Yvette Muise Serge Plamondon Mireille Bibeau Régent Lacroix
Photographes:	Sylvie Giroux
Illustration:	Michel Aubut
Recherche :	Cécile Bellemare Michel Déry Yan Paquet
Personne-ressource au comité et révision:	Régent Lacroix
Collaboration:	Hélène Bernier Mireille Bibeau Pierrette Dion Michelle R.-Rousseau Ian Renaud-Lauzé Jean-François Boisvert Ian Renaud-Lauzé Publications Lysar
Infographie et mise en pages :	
Conception infographique :	
Impression:	
Comité de promotion et distribution:	Michel Aubut Paul-Emile Bourdeau Catherine Fortier René Gingras Denis Godin Mario Laberge Yvette Muise Serge Plamondon
Co-distribution:	Distribution Affiche-Tout

Tirage

Le Vol.2 No.1 de « D'Abord avec tout l'Monde! » est imprimé à 10 000 exemplaires et distribué gratuitement dans la région de Québec par le Mouvement Personne D'Abord du Québec Métropolitain.

Il est également disponible en version audio, sur demande, au bureau du Mouvement.

©2003 MPD'AQM. Le contenu de «D'Abord avec tout l'Monde!» ne peut être reproduit que s'il est fait mention de la source.

Dépôt légal, 1er trimestre 2002 • Bibliothèque nationale du Québec • Bibliothèque nationale du Canada • ISSN-1499-9900 (imprimé) ISSN-1499-9919 (audio)

Abonnement de soutien

Ce journal vous intéresse ?

Vous aimeriez en obtenir un exemplaire directement chez vous ?

Rien de plus facile : contactez-nous au :

Mouvement Personne D'Abord du Québec Métropolitain

160, rue St-Joseph est, bur. 2.2.

Québec (Qué) G1K 3A7

Tél. & Téléc.: (418) 524-2404

Courriel: mpdaqm@globetrotter.net

Site Internet : www.mpdaqm.org

Vous nous aidez en souscrivant à



Centraide
Québec

Courrier du lecteur



De bonnes nouvelles :

Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)

Lettre de Madame Christiane Gagnon, députée de Québec

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je vous informe que nous avons obtenu une importante victoire dans le dossier du Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH). Grâce à votre aide et votre mobilisation, le gouvernement a décidé de ne pas déposer en Chambre son avant-projet de loi du 30 août 2002, dans lequel il proposait de redéfinir les termes « se nourrir » et « se vêtir » afin de réduire l'accessibilité au CIPH.



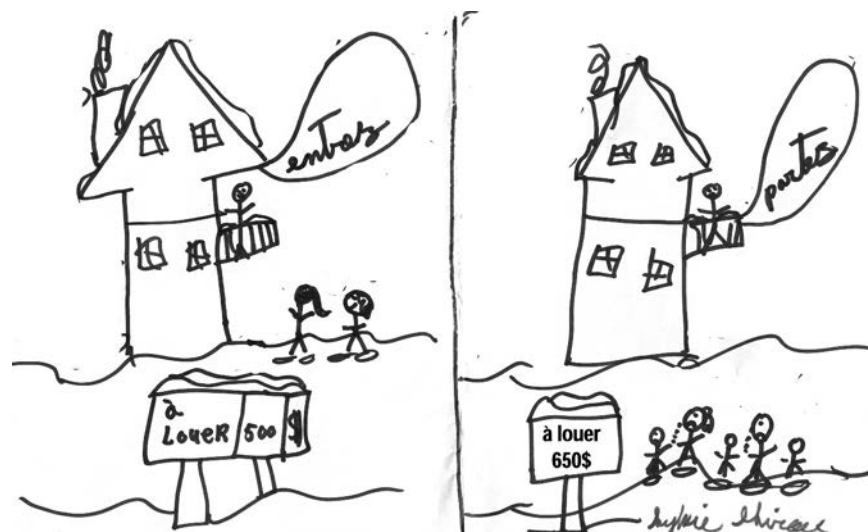
En effet, la Chambre des communes a voté unanimement en faveur d'une motion présentée par le Nouveau Parti Démocratique. (...)

Puisque le gouvernement a appuyé cette motion nous pouvons comprendre qu'il laisse tomber l'idée de faire adopter son avant-projet de loi du 30 août 2002. Pourquoi a-t-il décidé de voter ainsi? Parce que les pressions étaient fortes. Les gens se sont mobilisés et la démocratie a été entendue. Maintenant, devons-nous cesser l'opération de mobilisation et mettre aux oubliettes les pétitions que les organismes de défense des droits des personnes handicapées ont initiées? Certainement pas.

Par la motion, le gouvernement s'est engagé à ne pas déposer l'avant-projet de loi du 30 août 2002. Toutefois, ne soyons pas dupes. Si la pression se relâche, rien n'empêchera le gouvernement de revenir avec une proposition similaire plus tard en 2003. C'est vrai, nous avons fait un gain important. Mais pourquoi ne continuerions-nous pas à revendiquer que ce dossier soit prioritaire à Ottawa et que le Crédit d'impôt pour personnes handicapées soit révisé pour être davantage conforme à la réalité des personnes aux prises avec des limitations fonctionnelles.

Si nous ne voulons pas devoir tout recommencer et repartir à zéro éventuellement, nous devons continuer les actions déjà entreprises. Les pétitions que vous nous ferez parvenir seront pour nous un moyen fort important pour revendiquer que les personnes handicapées soient traitées comme des citoyens à part entière, avec tout le respect et la dignité qui leur reviennent. (...)

Mot de l'équipe: Vous avez des choses à dire ? Des commentaires sur un article du Journal ? N'hésitez pas à nous écrire. Cette tribune vous appartient.



À suivre en page 5...

À la une :

21,80 \$... ça change pas le monde, sauf que...

Une entrevue avec monsieur René Falardeau du CRDIQ réalisée par Serge Plamondon

Le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec (CRDIQ) offre des services d'adaptation et de réadaptation à plus de 1 800 personnes de la région dans le but d'améliorer leur intégration et leur participation sociales. Selon les besoins évalués ces personnes reçoivent des services en fonction des quatre programmes suivants: soutien à la personne 0-17 ans, soutien à la personne 18 ans et plus, résidentiel, et socioprofessionnel.

Au niveau du programme socioprofessionnel il existe, depuis de nombreuses années, une iniquité dans l'attribution aux usagers de l'allocation de fréquentation servant à couvrir certains frais occasionnés par les services qu'ils reçoivent. Par ailleurs, cette iniquité a été soulignée en octobre dernier par le CRDIQ de Québec à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, dans une présentation d'un état de situation inquiétant concernant un sous-financement chronique de ses activités. Dans ce rapport, on évalue un manque à gagner de 9 816 434,00 \$ récurrents et de 2 583 927,00 \$ non récurrents pour répondre aux besoins de la population actuellement desservie.

« D'Abord avec tout l'monde! » a rencontré monsieur René Falardeau, directeur de la planification, des communications et des ressources informationnelles du CRDIQ pour qu'il nous parle de cette situation et plus particulièrement en ce qui concerne les allocations de fréquentation.

Comment expliquez-vous ce qu'est une allocation de fréquentation : le but et le pourquoi.

L'allocation de fréquentation, c'est un montant d'argent qui est donné par un établissement pour favoriser la fréquentation des personnes à cet établissement-là. Ça toujours resté dans l'esprit de beaucoup de personnes comme étant un montant d'argent qui correspondait à un salaire, alors que ça n'a jamais été ça. C'est un montant d'argent qui sert à payer les dépenses quand les gens suivent ou reçoivent les services sur une longue période.

Y a-t-il dans la loi, une obligation de donner aux usagers une allocation de fréquentation?

Y'a pas d'obligation. Dans la loi, on dit qu'un établissement peut fournir de l'aide matérielle ou financière, telle les allocations de dépannage ou de transport. C'est pas une obligation légale sauf que, historiquement, la grande majorité des centres de réadaptation et des ateliers ont donné cette allocation-là et ça continue à être payé. C'est comme un droit acquis, je dirais.

Êtes-vous au courant que, présentement, il y a des usagers qui en reçoivent et d'autres pas et qu'elles en sont les raisons?

Oui et ça fait longtemps qu'on est au courant. Même avant la fusion entre La Triade et Les Services

Barbara-Rourke qui a créé le CRDI de Québec, une très grande iniquité existait à l'égard de la clientèle. Des usagers fréquentant les mêmes services sont traités différemment. L'allocation varie entre 0 et 25,00 \$ par semaine, ce qui veut dire, par exemple, que sur un plateau de travail, une personne pourrait recevoir 25,00 \$ et une autre qui fait le même travail aurait 0 \$. Cette situation conditionne dans certains cas la fréquentation ou non des services socioprofessionnels.

La Régie ne nous donne pas un budget spécifique là-dessus, il faut prendre ça dans nos budgets. En l'an 2001 on disait que pour desservir l'ensemble des personnes qui n'en recevaient pas, ça aurait coûté 276 495,00 \$, ça veut dire qu'il manquait ça à l'établissement pour traiter tout le monde de façon équitable. À l'époque le conseil d'administration avait dit aimer mieux prendre cet argent-là pour donner des services à des gens plutôt que de donner l'allocation à tout le monde ce qui aurait entraîné une augmentation du nombre de personnes sur la liste d'attente. Ça veut dire que si on avait pris ce 276 495,00 \$ et qu'on l'avait donné en allocations de fréquentation à cette époque-là, y aurait à peu près 60 personnes de plus en liste d'attente.

Est-ce que le Centre remet en question le fait d'accorder ces allocations?

Non. En octobre 2002, une demande de financement a été présentée à la Régie régionale pour diminuer la liste d'attente, pour donner une allocation de fréquentation à tout le monde, pour développer les programmes spécialisés davantage. On n'a pas eu de réponse de la Régie, au moment où on se parle mais le montant qui a été demandé pour les allocations de fréquentation c'est le 276, 495,00 \$ qui permettrait de desservir tout le monde sur une base équitable.

Des usagers nous expriment le fait qu'ils se voient dans l'obligation de quitter la résidence le jour, donc contraints à fréquenter une ressource; d'où l'importance d'avoir une allocation de fréquentation pour aider à défrayer les coûts de transport, de repas, etc... Que pensez-vous de cette situation?

Dans le fond, si on prend quelqu'un qui a une allocation, ça lui permet de couvrir les frais de transport et d'hébergement mais encore-là de façon très minime. Mais la personne qui n'en a pas elle, c'est comme si elle paye de sa poche pour fréquenter des services. C'est pour ça qu'on dit que c'est inéquitable et qu'on ne veut pas l'enlever l'allocation de fréquentation, c'est pas dans notre optique. Et l'autre idée, derrière tout ça, dans

les services socioprofessionnels, y a des gens qui effectivement vont quitter leur résidence le jour, mais ce qui est important à mon point de vue c'est de développer des services de jour qui correspondent aux besoins, aux goûts et aux intérêts des personnes. On a des ateliers, des plateaux plus de travail, des gens qui y vont qui, pour certains de ceux-là, pensent aller sur le marché du travail régulier ou subventionné par la suite. Par contre, y en

a d'autres qui veulent des activités valorisantes qui vont leur permettre de sortir de chez eux et de rencontrer des gens. Donc, ça n'a pas une connotation travail mais encore-là, tous n'ont pas l'allocation de fréquentation. Ce qu'on souhaiterait c'est que tout le monde en reçoive une.

Présentement il y a des personnes sur la liste d'attente qui ne reçoivent aucun service. Pouvez-vous nous décrire les conséquences pour ces personnes?

Les conséquences sont importantes c'est comme une rupture dans l'évolution, le développement de la personne. Au conseil d'administration, ils ont décidé qu'il fallait prioritairement desservir les gens en bas âge et qui sont en liste d'attente. Parce qu'avec les services à l'enfance c'est important d'intervenir tôt pour

acquérir de bonnes habiletés et de faire des apprentissages. Et quand t'es privé de services en bas âge, la répercussion se fait pour le reste de tes jours. Ça ne veut pas dire que les gens qui ont 30 ans, ça n'a pas de conséquences pour eux mais elles sont plus importantes et longues dans le temps pour les enfants. Au moment où on se parle, il y a effectivement beaucoup d'enfants de 0 à 6 ans et de 7 à 17 ans sur la liste d'attente. Les conséquences dépendent des personnes, de leurs besoins et de la nature des services.

C'est la première fois qu'on est confrontés à une liste d'attente de cette importance-là pour une période aussi longue et dans ce qu'on a écrit à la Régie régionale, c'est qu'on prévoit que si on a pas les sous supplémentaires, la liste d'attente va augmenter d'année en année. Plus t'es longtemps en attente de service, plus les conséquences peuvent être importantes. Plus les délais sont longs, plus c'est compliqué pour les gens de se réapproprier leur propre vie et à devenir fonctionnel là-dedans.

Actuellement, on a près de 170 personnes en liste d'attente. La demande qu'on a fait à la Régie régionale pour donner des services de qualité à l'ensemble de la clientèle sur le territoire, ça prendrait environ 12 millions de dollars de plus.

En décembre 2002, les membres du Comité Travail du Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain faisaient part de leurs inquiétudes sur ce sujet (allocations de fréquentation) dans une lettre adressée à la direction du CRDI de Québec.

Vous vivez une situation inéquitable en rapport avec les allocations de fréquentation? Faites-nous part de votre problème. Nous suivrons ce dossier pour vous.





Le 17 décembre dernier, notre reporter, Yvette Muise, s'est rendue au Musée de la Civilisation pour demander aux visiteurs s'ils faisaient du bénévolat et ce que cela représentait pour eux.

Jean-Louis : « Moi, j'en ai fait bien longtemps. Puis, j'ai noté, à un moment donné que tout le monde voulait qu'on s'intègre à leur organisme surtout quand c'est un bénévole que tout le monde connaît...Donc, à un certain moment, tu viens saturé, la demande étant trop forte. Je ne pouvais pas satisfaire tout le monde. Alors, j'ai préféré arrêter. »

Johanne : « J'ai déjà fait du bénévolat, mais présentement, j'en fais pas. C'est important que les gens donnent du temps...Y'a tellement de choses qu'on peut faire pour aider...Puis, c'est toujours pour des bonnes causes finalement. »

Lucie : « J'en ai déjà fait. Y'a pas longtemps. Moi, je suis allée au niveau des personnes âgées dans un hôpital pour les nourrir et pour leur parler surtout...Puis, je me suis distancée parce que je crois que ça prend une formation. Il faut avoir une structure à titre d'être humain pour rencontrer ce genre de choses-là. De plus, il faut être quasiment autonome financièrement parce qu'il faut que tu sois bien vêtue et que tu puisses te véhiculer. »

Marguerite : « J'en fait avec mes enfants, mes petits enfants...Donner du temps, notre argent même. On garde trois jours par semaine et mon mari s'occupe de sa sœur qui est placée dans un foyer. C'est ça aussi le bénévolat. Pas nécessaire que ce soit avec des étrangers. »

Yvon : « Oui, j'en fais. Je suis administrateur dans une caisse populaire et aussi pour un foyer pour personnes âgées...Ça nous demande pas grand-chose. C'est deux réunions mensuelles. »

André : « Oui, je fais du bénévolat. Dans mon cas, c'est pour des causes d'ordre plus politique ou pour des organismes culturels. J'aime pas le bénévolat genre « bonnes œuvres ». Peut-être parce que je suis plus intellectuel. Il faut que ce soit pour une cause. C'est pour faire avancer quelque chose, une idée, un but. C'est des choses qui ont des valeurs pour moi. »

Roger : « J'en fais encore puis j'ai soixante-dix-neuf ans. Moi, je trouve qu'on peut pas vivre sans ça. Après un certain temps, on aime mieux donner que recevoir. Ça valorise davantage la personne. »

Mathieu : « J'en fais pas présentement, mais j'en ai déjà fait. Pour moi, c'est une occupation pour pas rester seul, pour être avec des gens et pour apprendre. C'est intéressant pour moi le bénévolat. »

André : « J'en fais plus parce que c'est trop ingrat. Les gens exigent plus de nous autres qu'à des employés réguliers. J'en ai fait pendant vingt ans. J'ai tout coupé d'un coup. »

« Le plaisir de donner de son temps croît avec l'usage »

(slogan de la Semaine de l'action bénévole 2002)



Dans nos mots

Nous avons aussi demandé à quelques-uns de nos membres bénévoles pourquoi leur implication sociale était si importante pour eux.



Yvette : « J'aime être en contact avec les gens. Tout le monde est unique et peut apporter sa couleur à la société. Je veux prendre ma place et mettre mes compétences à profit... »



Serge : « On peut aider d'autres personnes, faire bouger des choses. Ça permet de recevoir beaucoup d'informations importantes. Puis ça me fait me sentir bien en-dedans! »

Cécile : « Mon bénévolat me permet de me rendre utile, de participer et d'aider le monde. Ça m'aide aussi à m'améliorer là où j'ai plus de difficultés. Ça me donne confiance en moi-même et m'apprend à faire plus confiance aux autres. Ça fait aussi que je ne me sens plus seule et isolée. »



Alain : « Ça m'aide à briser l'isolement et à me développer un réseau d'entraide. J'aime me sentir utile et valorisé. »



Jacques : « Ça me permet de rencontrer beaucoup de monde, d'apprendre des choses nouvelles, d'avoir confiance en moi et de ne pas rester tout seul dans mon coin. »

Le temps du Bail



Une entrevue d'Yvette Muise avec Mathieu Houle-Courcelles, représentant du Bureau animation et information logement (BAIL) du Québec Métro.

Un résumé de Mireille Bibeau

Qu'est-ce que je dois faire si je pense qu'un propriétaire refuse de me louer un logement pour des raisons discriminatoires?

Le BAIL encourage les gens victimes de discrimination, à essayer d'avoir des preuves qu'il y a eu pratique discriminatoire, ce qui n'est pas facile à prouver. On invite les gens à nous contacter pour les appuyer dans leurs démarches. Ensuite, il s'agit de formuler une plainte en bonne et due forme à la Commission des droits de la personne. C'est un long processus mais on encourage les locataires à le faire pour combattre ce genre de situation. Puis, on peut avoir, à ce moment-là, gain de cause et obtenir des dommages et intérêts. Ce qui est toutefois difficile. C'est pourquoi le BAIL veut entreprendre des actions au printemps pour dénoncer ce problème. On réclame aussi un projet de loi qui viendrait restreindre et contraindre l'élimination progressive de la discrimination en matière de logement pour faire en sorte que les locataires aient plus de recours à ce niveau.

Quels sont mes recours si je suis pas d'accord avec l'augmentation du coût de mon loyer?

Dépendamment de chaque type de logement, la Régie émet chaque année des barèmes pour l'augmentation du coût des loyers. La Régie doit tenir compte de plusieurs facteurs à ce niveau (chauffage, taxes foncières, etc...) En temps normal, l'augmentation se situe autour de 1% à 2%. Ce qui peut représenter \$4.00 à \$5.00 pour un logement de \$ 400.00 environ. Par contre, cela peut différer d'année en année. Les hausses de la Régie étant rendues publiques vers la fin janvier, le locataire pourra comparer avec ces barèmes si l'augmentation de son propriétaire est exagérée. Des rénovations majeures peuvent justifier une augmentation plus importante. Toutefois, si ce n'est pas le cas, le locataire, lorsqu'il reçoit son avis d'augmentation de la part de son propriétaire, peut lui écrire une lettre en lui faisant part qu'il refuse la hausse proposée,

mais qu'il désire reconduire son bail. À ce moment-là, le propriétaire a un mois pour répondre à la lettre et selon le cas, aller devant la Régie du logement. Cependant, si le locataire ne conteste pas, il est réputé avoir accepté implicitement la hausse. Comme on se trouve actuellement dans la période de renouvellement des baux et qu'il peut y avoir de grosses hausses de loyers, vu le contexte actuel de pénurie de logements, on incite les locataires à refuser ces hausses.

Un propriétaire a-t-il le droit de ne pas renouveler le bail d'un locataire et dans quelles circonstances?

Oui, la raison la plus courante est le non-paiement du loyer ou son retard. Si le locataire n'a pas payé son loyer après le 21 du mois, le propriétaire peut aller à la Régie pour résilier ou annuler le bail. Même, si à notre avis, il peut exister diverses raisons (perte d'un emploi, séparation ou rupture,...etc.), la Régie n'écoute pas ces motifs et n'en prend pas compte dans sa décision. Des gens peuvent donc se retrouver à la rue du jour au lendemain. Les reprises de possession peuvent représenter une autre raison de ne pas renouveler le bail d'un locataire. Le propriétaire qui achèterait un bloc appartements, par exemple, et qui déciderait d'y occuper un logement lui ou un membre de sa famille, aurait jusqu'au 31 décembre (donc, 6 mois avant la fin du bail pour signifier au locataire qui y réside, de le quitter). Les locataires n'ont aucun recours à ce niveau si la reprise de possession est faite de bonne foi. Par contre, nous savons que beaucoup de propriétaires se servent de ce prétexte pour vider un logement qui rapporte moins pour y faire des rénovations et le louer quelques mois plus tard, plus cher. Si l'ancien locataire réussit à prouver que la reprise de possession n'a pas été faite dans les règles, il peut obtenir des dommages et intérêts mais ne pourra pas le récupérer. Au BAIL, on veut organiser une conférence de presse pour dénoncer cette situation et exiger un moratoire sur les reprises de possession. Pour nous, au BAIL il est important qu'il y ait « du logement pour tous et chacun.

Les services du BAIL

Le BAIL est un groupe de défense des droits des locataires.

- Service d'information juridique téléphonique
- Aide aux locataires dans leurs démarches auprès de leur propriétaire et/ou devant la Régie du Logement lors de certains problèmes.
- Son principal objectif en est un de mobilisation en organisant des manifestations, en interpellant le pouvoir politique quand c'est nécessaire pour dénoncer des situations qui sont intolérables.
- Il va intervenir dans des dossiers d'aménagement urbain.
- Il va prendre la parole pour défendre des locataires victimes de discrimination.
- Un bulletin d'information est publié à tous les mois.
- Il organise aussi des activités d'éducation populaire des projections de films, des conférenciers... etc. Son approche est d'éduquer les gens en matière de logement pour qu'ils en viennent, à défendre eux-mêmes, leur propre situation.

Victime de l'intolérance

Citoyenne australienne et peintre d'art chinois, madame Cuiying Zhan était de passage à Québec à la mi-décembre pour le vernissage de ses œuvres. Notre journaliste, Yvette Muise l'a rencontrée à la Galerie du Château Maizerets, pour en savoir un peu plus sur son histoire. Auteure d'une centaine de toiles, Cuiying commence à souffrir d'arthrite en 1996, ce qui l'empêche de peindre. Elle découvre alors le Falun Gong, ancienne pratique chinoise dont les exercices et les principes entraînent sa guérison. En 1999,



elle se rend en Chine témoigner des bienfaits qu'elle a obtenus en pratiquant le Falun Gong. Elle est alors emprisonnée et torturée pendant huit mois. Avec l'aide du gouvernement australien, elle obtient sa libération en novembre 2000. Depuis, elle expose ses œuvres d'art à travers le monde. Elle a déjà visité 27 pays et une centaine de villes où elle veut sensibiliser les gens à la situation répressive dans laquelle se trouvent ceux et celles qui pratiquent le Falun Gong en Chine.

Sur le terrain



Inauguration à l'AISQ

Depuis juillet 2002, l'Association pour l'intégration sociale (région de Québec) occupe ses nouveaux locaux au 5225, 3e Avenue ouest à Charlesbourg. Le 11 décembre dernier, on y inaugurait le Salon de la famille Maurice Tanguay qui servira à l'accueil des parents d'enfants présentant une « déficience intellectuelle ». La Fondation Maurice Tanguay a pris en charge la totalité du projet, un investissement de 6 000,00 \$ en décoration et meubles afin de rendre plus intimistes et confortables les premières démarches que les familles auront à faire. Une journée portes ouvertes est en préparation pour le printemps afin de permettre à tous de visiter les nouveaux locaux. Devant la plaque souvenir soulignant le geste de la Fondation et dévoilée pour l'occasion, nous reconnaissons madame Martine Chabot, directrice des événements à la Fondation Maurice Tanguay, madame Lucie Émond, présidente de l'AISQ et sa fille Mathilde Bouchard.





Portrait de bénévoles

Introduction: Régent Lacroix; entrevue: Yvette Muise

Un résumé de Mireille Bibeau

Notre personnalité, en ce début d'année, pourrait s'appeler Paul, Jeannette, François, Sylvie... Car notre personnalité n'est pas unique et même très active au Québec: c'est le ou la bénévole. Pour en savoir un peu plus sur le bénévolat, notre journaliste Yvette Muise a rencontré le directeur général du Centre d'action bénévole de Québec (C.A.B.Q.), monsieur Charles-Henri Parent.



Qu'est-ce que le Centre d'action bénévole et quels sont les services offerts ?

C'est un organisme à but non lucratif qui a pour mission la promotion et le soutien à l'action bénévole pour que toute la population soit sensibilisée au fait que c'est important de faire du bénévolat et de s'impliquer davantage dans la société. Nous avons environ 310 organismes membres chez nous. On offre une multitude de services à nos membres soit des services de formation qui sont offerts aussi à l'occasion à des organismes non-membres. On peut donner de la formation au niveau de la gestion de l'action bénévole, au niveau de l'informatique.



Nous sommes dotés d'une salle d'informatique où les gens peuvent recevoir des formations que ce soit sur le plan de l'utilisation de base de l'ordinateur ou encore, de l'internet.

Nous avons également au niveau des assurances, un service de regroupement qui permet aux organismes de s'assurer à un meilleur coût. Un autre service existant est celui de l'assis-

tance et de l'accompagnement aux plaintes. Il est offert directement à la population dans les cas où une personne juge qu'elle aurait été mal accueillie, informée ou servie par un organisme faisant partie du réseau de la santé et des services sociaux. Un bénévole du C.A.B.Q. pourra l'aider à formuler la plainte et la diriger au bon endroit ainsi qu'à la bonne personne. Le service d'accompagnement et de support pour les contrevenants adultes est un autre programme qui s'adresse à une clientèle cible, soit des personnes qui ont eu des sentences ou qui ont fait de la prison pendant un an ou deux. Le contrevenant sera jumelé à un bénévole qui deviendra pour lui une personne-ressource qui le supportera dans sa réintégration sociale.

Combien de bénévoles oeuvrent chez vous actuellement ?

C'est variable, mais présentement, nous pouvons avoir environ 130 bénévoles qui sont actifs dans nos différents services.

Quels sont les critères de sélection des bénévoles ?

Ils diffèrent dépendamment du secteur dans lequel le bénévole veut oeuvrer. Si on prend, par exemple, le service d'accompagnement et d'assistance aux plaintes, nous rechercherons une personne qui présentera des habiletés sur le plan des communications écrites et verbales ainsi qu'une aptitude à déceler les besoins des gens. Quant au service de la formation, nous allons vérifier si la personne possède des compétences particulières et de l'expérience à ce niveau. Chaque organisme doit préciser ce qu'il attend de son bénévole lorsqu'il le rencontre la première fois. Mentionnons que le C.A.B.Q. offre, à ce niveau, une formation aux organismes membres concernant la gestion des bénévoles pour la protection de la clientèle. Ce point est très important parce que si l'on recrute des bénévoles, on doit essayer de connaître le plus possible la future personne bénévole afin d'éviter les abus éventuels de toutes sortes au niveau de la clientèle desservie par l'organisme. Il faut être prudent par rapport à cela. Il serait donc pertinent, pour la protection de l'organisme et la clientèle, de faire remplir un petit questionnaire lorsqu'on rencontre le bénévole et lui demander son autorisation pour obtenir des informations à savoir, par exemple, s'il possède un casier judiciaire qui viendrait nuire à son implication. Si le bénévole ne veut pas signer le formulaire en question, cela peut donc constituer un indicateur important pour ne pas retenir ses services.

Est-il arrivé que des personnes s'étant offertes comme bénévoles refusent de travailler auprès de personnes ayant une « déficience intellectuelle » ?

Cela peut arriver. Il existe au C.A.B.Q. un service d'orientation pour cerner les intérêts et aptitudes du futur bénévole. Il

peut donc parfois être possible qu'une personne, pour diverses raisons, ne veuille pas être mise en contact ou œuvrer auprès d'une clientèle spécifique comme les contrevenants adultes ou encore, une personne présentant justement une « déficience intellectuelle ». Le bénévole peut tout simplement ne pas se sentir à l'aise ou habilité à intervenir auprès de la clientèle en question.

Parmi vos bénévoles, est-ce que vous acceptez des personnes ayant une « déficience intellectuelle » ?

Au C.A.B.Q., présentement, je ne crois pas qu'il y ait de bénévole ayant une « déficience intellectuelle ». Mais ça ne veut pas dire qu'on ne pourrait pas en accepter. Toutefois, il faudra choisir avec la personne, les services d'activités où elle sera à l'aise et apte à faire les tâches qu'on lui confie, et ce, d'après ses limites, ses capacités et ses compétences.

Les coordonnées du Centre d'action bénévole de Québec sont les suivantes:

615, boul. Pierre-Bertrand, local 250, Vanier, G1M 3J3

Tél. : 681-3501 – Téléc. : 681-6481

Site internet : www.cabqinc.net

Saviez-vous que...

- Il existe plus de 180 000 organismes philanthropiques sans but lucratif au Canada.
- En 2000, au Canada, 6,5 millions de personnes ont donné de leur temps, dans un groupe ou un organisme.
- En moyenne, chaque bénévole a fait une contribution de 162 heures dans l'année.
- Près de 36 500 résidents de la ville de Québec s'engagent dans des actions bénévoles chaque année.
- 22% de la population québécoise donne 150 heures par année en engagement bénévole.
- Le bénévole moyen est un homme ou une femme marié(e) âgé(e) entre 35 et 44 ans.

Hommage Bénévolat-Québec 2003

Présentez la candidature d'une personne bénévole ou d'un organisme communautaire. Vous avez jusqu'au 7 février pour soumettre une candidature. Pour renseignements ou pour un formulaire : Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec – (418) 646-9270



Silence... on tourne! Un vendredi pas comme les autres!

Un texte de Mélanie Lambert

Depuis que je suis toute petite, je rêve de faire partie d'un film et, un certain vendredi, mon rêve s'est réalisé.

Je veux vous raconter ma journée en détail. J'arrive sur le plateau de tournage vers 6h45. Les techniciens ont déjà commencé à monter tout le matériel. La réalisatrice et moi, nous regardons ce que je vais porter. Puis, avec la maquilleuse, j'ai la chance de parler de toutes les vedettes qu'elle a rencontrées. Ensuite c'est l'attente. Jean-Simon et Marie-Ève ont débuté leur scène. Je ne me rappelle plus le nombre de prises qu'ils ont faites, car ils reprenaient la même scène sous des angles différents.

Enfin, c'est à mon tour de jouer. Contrairement à ce que j'avais pensé, je n'étais pas nerveuse. Je me sentais à l'aise et dans mon élément, comme si ce n'était pas la première fois que je travaillais dans le milieu. Les heures ont vite passé et malheureusement le tournage a pris fin. Avec beaucoup de soulagement, on m'enlève mon maquillage; car, vous ne le savez peut-être pas mais ces produits sont gras et lourds pour le visage. Je me suis sentie libérée de ne plus avoir ce maquillage.

J'ai très très hâte de voir le produit final. Je voudrais remercier Vidéo Femmes et toutes les personnes qui m'ont permis de réaliser un de mes plus grands rêves. Et croyez-moi, si demain matin, on avait encore besoin de moi comme comédienne, on ne me poserait pas la question deux fois!!!

« Je m'voyais déjà en haut de l'affiche. En dix fois plus grand que n'importe qui, mon nom s'éta-
lait... » (Charles Aznavour)



À propos de la vidéo

Résumé de Régent Lacroix

Le tournage auquel a participé Mélanie est celui d'une vidéo intitulée « L'éthique en mouvement ». Cette vidéo a pour objectifs d'informer les usagers des Centres de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) de l'existence du code d'éthique, d'en faciliter la compréhension du code d'éthique et de permettre à l'utilisateur d'amorcer une démarche de réflexion.

Trois saynètes exposent trois situations différentes vécues par des usagers. Chacune illustre des valeurs véhiculées par le code d'éthique. Pour chaque situation présentée, plusieurs solutions sont possibles d'où l'amorce d'une réflexion éthique. Ce sont quelques usagers qui en introduction nous livrent leur perception du code d'éthique, commentent les saynètes et nous laissent, en conclusion, leurs réflexions personnelles.

Produite par une dizaine de Centres de réadaptation de la province, cette vidéo est réalisée par Vidéo Femmes sous la coordination du CRDI de Québec.

À surveiller lancements de la vidéo:

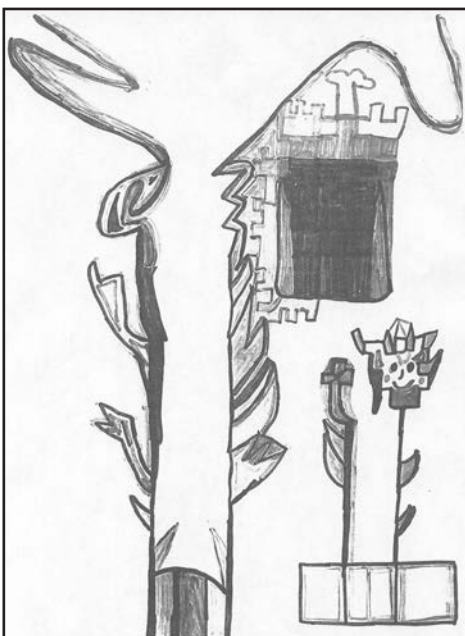
Montréal: Rendez-vous 2003 des CRDI, le 13 mars prochain

Québec: Semaine québécoise de la déficience intellectuelle (16 au 22 mars 2003) jour à confirmer

Pour informations: Madame Denise Juneau, agente de liaison au CRDIQ – 683-2511 poste 246

Une affiche pas comme les autres

Dans le cadre du concours « Dessine-moi un arbre » de la Fédération des Mouvements Personne d'Abord du Québec, plus de 80 personnes de partout à travers la province ont fait parvenir leur œuvre. Il nous fait plaisir de vous présenter 5 des dessins réalisés par des membres du Mouvement de Québec. Rappelons que le dessin gagnant servira pour l'affiche promotionnelle de la Journée des Mouvements Personne d'Abord, deuxième édition, le 2 mai prochain. Bonne chance à tous les participants.



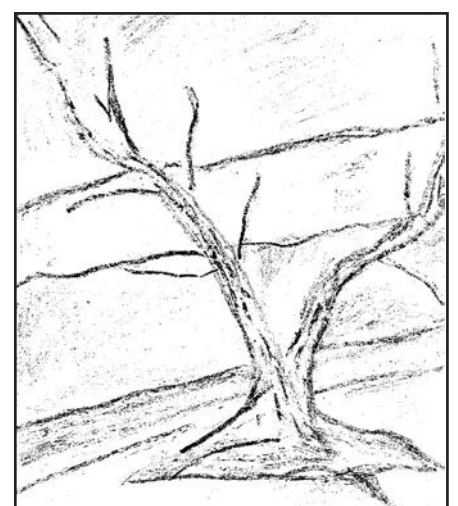
Rémi Rousseau



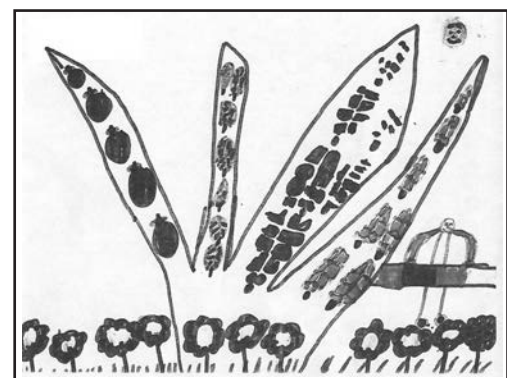
Sylvie Giroux



Jacques Beaudet



Cécile Bellemare



Yan Paquet



Rendez-vous

Février-Mars

20 février 2003 - Jeudi-Info du Mouvement:

Les relations affectives et amoureuses: une richesse à cultiver

Une conférence dynamique, interactive et animée sur les relations d'amitié et de couple, présentée par madame Carmen Côté et monsieur Réjean Tapin, agents de relations humaines au CRDI de Québec. Comportements et attitudes à adopter, séduction et plein de trucs pour développer des relations enrichissantes et satisfaisantes.

19h00 à 21h00 - Centre Marchand, 2740, 2e Avenue, Limoilou

Pour infos: 524-2404

6 mars 2003 - Jeudi-Info du Mouvement:

Pour démystifier l'épilepsie

Une information pertinente pour mieux comprendre ce phénomène, des conseils pour savoir comment intervenir adéquatement lors d'une crise, en connaître davantage sur les recours disponibles, mais aussi quant à l'exercice des droits des personnes qui en sont atteintes afin de favoriser leur intégration sociale. D'Épilepsie section de Québec, nous recevrons madame Lise Laverdière qui saura répondre à vos questions.

19h00 à 21h00 - Centre Marchand, 2740, 2e Avenue, Limoilou

Pour infos: 524-2404

8 mars 2003 - Journée internationale de la femme

Du 16 au 22 mars 2003 -

Semaine québécoise de la déficience intellectuelle

Surveillez le dépliant pour connaître les nombreuses activités qui auront lieu pendant la semaine.

22 mars 2003 - Gala Personne d'Abord (Montréal)

Gala organisé par la Fédération des Mouvements Personne d'Abord du Québec où seront décernés des prix reconnaissance dans 12 catégories différentes.

Pour infos: 1-877-475-1617

Prochaine parution du journal:

24 mars 2003 - Date de tombée: 12 mars 2003

LE BABILLARD À TOUT LE MONDE

Une pub télévisée du Mouvement

Un grand merci et félicitations à Michel Gélinas, étudiant-réalisateur chez Ciné-cours pour avoir mis son talent au service du Mouvement dans la réalisation d'un message télé de 30 secondes. Il est possible, pour le moment, de le voir sur le site inter-

Attention aux moisissures

La croissance de moisissures représente un risque pour la santé et les citoyens doivent être vigilants pour déceler leur présence. C'est la conclusion d'un rapport diffusé dans le cadre des Journées annuelles de santé publique qui s'intitule « Les risques associés à la présence de moisissures en milieu intérieur ». Ce document réalisé à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux est disponible à l'adresse www.inspq.qc.ca et fait état des effets sur la santé, des façons de prévenir la prolifération des moisissures, de comment réagir en présence d'une contamination etc... Communication-Québec, il suffit d'y penser! 643-1344

Des loisirs pour personnes ayant une déficience

Le programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience offre la possibilité de bénéficier d'un soutien financier. Les personnes qui veulent pratiquer des activités de loisir ou de sport offertes par un organisme à but non lucratif, une municipalité ou un camp de vacances doivent faire la demande d'accompagnement à cette organisation avant le 21 mars 2003. Pour information, contactez l'association régionale pour le loisir des personnes handicapées de la Capitale-Nationale 529-6134. (Source: Communication-Québec 643-1344)

Guide régional des besoins en soutien à la famille

Le bureau régional de l'Office des personnes handicapées vient de produire un guide destiné aux parents d'un enfant ou d'un adulte handicapé. Ce guide, lancé le 3 décembre à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, est un document pratique qui permet de mieux orienter les démarches en fournissant les coordonnées pour joindre les ressources dans la région. Pour information ou pour vous procurer le guide: OPHQ - 643-1599 (Source:

Des gestes concrets contre la pauvreté

Le gouvernement du Québec a adopté en décembre 2002 la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Parmi les mesures adoptées, des gestes immédiats permettent aux gens visés d'améliorer leurs conditions de vie. Par exemple, depuis le 1er janvier 2003, la réduction de 50\$ de la prestation d'assurance-emploi d'une personne qui partage son logement avec quelqu'un est abolie. Pour information: 643-1344 (Source: Communication-Québec)

Le Mouvement Personne D'Abord du Québec Métropolitain remercie ses précieux collaborateurs et commanditaires.



SALLE
ALBERT-
ROUSSEAU



Caisse populaire Desjardins
du Vallon



CARREFOUR
JEUNESSE-EMPLOI
CHAUVEAU



Petites annonces

Vous avez une annonce à faire paraître,
un événement à promouvoir
Tél. & Téléc.: 524-2404
Courriel: mpdaqm@globetrotter.net

Locaux pour groupes communautaires

À louer avec possibilité d'espaces communs
dont salle de réunion

Église Jacques-Cartier, 160, rue St-Joseph
est: 1 200 pieds carrés à 8.50 \$/pi.ca

Église St-Roch, 590, rue St-Joseph est:
4000 pi.ca (en tout ou en partie) à
8.50\$/pi.ca

Pour informations et visites: Fondation St-
Roch - (418) 525-9777

Repas communautaires

Les dimanches 2 février et 2 mars à 11h30 à
la salle communautaire de l'Église Notre-
Dame-de-Jacques-Cartier. Animation.
Cartes en vente à la porte au coût de 8,00 \$.
Pour information: 523-3984.